

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-sur-Moselle
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-SUR-MOSELLE
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures 30

Le Comité s'est réuni le 31 janvier 2018 à 18 heures 30 minutes à la salle De Chazelles de d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 16 janvier 2018, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Nadine SCHOLTES – Martine CHENET (suppléante de Rozérieulles)
Messieurs : Jean-François COUROUVE – Jean-Claude SCHOENACKER – Mestafa KHALDI – Henri KLOPP – Raymond LECLERRE – Yves CLARIS – Daniel PLANCHETTE – Christian FORFERT – Pascal JOLIOT – Guy POUGET – Emmanuel BOUDOT

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice AGAMENNONE – Catherine ALBERT
Messieurs : Daniel DREUILLAUD – Jean-François LOSCH – René DARBOIS (suppléant de Metz) – Daniel DEFAUX – Joël FENNINGER – Roland SIMON (suppléant de Vaux)

Assistaient également : Christian FRACHE et Thierry UJMA (ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Claude SCHOENACKER est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire, or le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Jean François COUROUVE présente les résultats obtenus de l'année passée qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Conseil Syndical.

Les principales dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

- Entretien des forêts pour un montant de 112 909,55 € (65 139,11 € en 2016)
- Frais de garderie dus à l'ONF pour un montant de 8 117,06 € (1 988,00 € en 2016)
- Charges financières : essentiellement de l'escompte pour 435,01 € (955,69 € en 2016) et de la contribution volontaire obligatoire (CVO) pour 510,63 € (84,83 € en 2016)
- Autres charges de gestion pour un montant de 5 252,94 € (5 432,44 € en 2016)

Les recettes représentent :

- Vente de bois pour un montant de 84 034,96 € (138 927,46 € en 2016)
- Autres produits de gestion courante pour un montant de 4 760,00 € (0,00 € en 2016).

Ainsi le résultat net de l'exercice 2017 présente un déficit de 38 430,23 € en fonctionnement.

Le Président explique que le produit des ventes de bois est corrélé avec la production de l'année et peut varier assez fortement d'une année sur l'autre. Les travaux d'exploitation et de sylviculture sont ajustés aux recettes espérées.

Les résultats provisoires comptables de 2017 sont déficitaires de 38 430,23 € en fonctionnement et excédentaires de 2 174,80 € en investissement.

Lors de la précédente réunion du 27 septembre 2017, le Comité syndical a accepté après délibération le programme d'exploitation pour 2018. L'estimation des recettes attendues s'élève à 89 580,00 € HT, soit 99 164 € TTC.

L'estimation du budget 2018 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes :	158 455,91 €	
Excédent reporté		56 911,91 €
Ventes de bois :		99 164,00 €
BO (919 m3) et BI (1 086 m3)		pour 90 002 € attendus
Vente sur pied 144 m3		pour 1 650 € attendus
B. Chauffage 626 stères		pour 7 512 € attendus
Autre produit gestion courante (droit passage Novéant)		2 380,00 €
Dépenses :	126 996,68 €	
Exploitation – débardage par entreprises		46 930,40 €
Frais exploitation OET + honoraires ATDO		12 305,16 €
Frais bois de chauffage		2 328,72 €
Frais de garderie		9 188,40 €
Contribution 2€/ha		2 044,00 €
Travaux sylvicoles (estimatif ONF)		46 200,00 €
Intérêts emprunt		150,00 €
Charges générales (dont 2 400 € de charges de personnel)		7 850,00 €

Soit un excédent de 31 459,23 €

Investissement

Recettes :	16 419,80 €	
Excédent reporté		2 174,80 €
Subvention Etat + FEDER		14 245,00 €
Dépenses :	45 000,00 €	
Capital emprunt		45 000,00 €

Soit un déficit de 28 580.20 €

Le Conseil Syndical a pris acte de la tenue du Début d'Orientation Budgétaire 2018.

III. POINT SUR LE NOUVEAU PLAN D'AMENAGEMENT

Une clé USB contenant le projet du plan d'aménagement 2018-2037 est donné à un représentant de chaque commune pour étude et remarques éventuelles.

L'adoption définitive du plan fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil.

IV. DIVERS

Monsieur UJMA demande un accord tacite pour commencer le martelage des parcelles d'amélioration de l'état d'assiette 2019, en fonction des dispositions du prochain plan d'aménagement et sans attendre le vote de validation dudit plan.

Il précise que tacitement, cette procédure est employée lorsque les travaux doivent avoir lieu dans la période entre la fin d'un plan et le début d'un autre, et ce, pour éviter une interruption dans les traitements sylvicoles. La continuité de ces traitements est respectée.

L'accord lui est donné par les membres du Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.